

ARRÊTÉ N°

7/001212

MINFOPRA DU

27 FEV 2019

portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de trente (30) élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (I.T.S) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A), session 2019.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services

Démographiques et Statistiques ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- 1) Un concours de formation est ouvert pour le recrutement de trente (30) élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (I.T.S) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A) au titre de l'exercice budgétaire 2019.

2) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront les 08 et 09 avril 2019 au centre unique de Yaoundé (ISSEA).

Article 2.- Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

A - CANDIDATS EXTERNES

I- I.T.S Voie A :

- a)- Être né après le 31 décembre 1996 (avoir au plus 22 ans en 2019) ;
- b)- Être titulaire d'un Baccalauréat Scientifique.

II- I.T.S Voie B, Option : Mathématiques

- a)- Être né après le 31 décembre 1994 (avoir au plus 24 ans en 2019).
- b)- Être titulaire du DEUG en Mathématiques.

III- I.T.S Voie B, Option : Économie

- a)- Être né après le 31 décembre 1994 (avoir au plus 24 ans en 2019).
- b)- Être titulaire du DEUG en Sciences Économiques.

B - CANDIDATS INTERNES

- a)- Être Technicien de la Statistique et avoir le statut de fonctionnaire ou de cadre d'un organisme du système statistique national ;
- b)- Être né après le 31 décembre 1978 (avoir au plus 40 ans en 2019) ;
- c)- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans le grade au 1^{er} janvier 2019.



Article 3.- 1) Les dossiers de candidature sont constitués en double ainsi qu'il suit :

A - DOSSIER DESTINÉ AU C.A.P.E.S.A

- Une fiche d'inscription à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou à l'ISSEA de Yaoundé ;
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet, Maire) datant de moins de trois (03) mois ;
- Les photocopies certifiées conformes des diplômes obtenus, signées par une autorité civile compétente ;
- Une photo d'identité 4 x 4 ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois, délivré par le Tribunal de Première Instance du lieu de naissance du candidat ;
- Pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois (03) mois.

B - DOSSIER DESTINÉ AU MINFOPRA

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet, Maire), datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA pour les candidats étudiants et de vingt mille (20 000) francs CFA pour les candidats fonctionnaires, délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois, délivré par le Tribunal de Première Instance du lieu de naissance du candidat ;
- Un certificat médical délivré par un médecin exerçant dans le secteur public et datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie authentifiée de l'acte d'intégration pour les candidats fonctionnaires.

2) Les dossiers ainsi constitués sont déposés, contre récépissé, au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat, au plus tard le 22 février 2019.

N.B : - Tout dossier incomplet, tardif ou dont les pièces n'ont pas été signées par les autorités compétentes, sera rejeté.

- Un test de présélection pourrait être organisé le dimanche 24 février 2019 pour les candidats inscrits dans chacune des Voies « A » et « B ».

Article 4 .-1) Les épreuves du concours auront lieu au centre unique de Yaoundé (ISSEA), aux dates et heures ci-après : .

A - I.T.S Voie A :

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 08 avril 2019	08h30 - 12h30	1 ^{ère} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30 - 17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	25
Mardi 09 avril 2019	08h30 - 11h30	2 ^{ème} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	3H	30
	14h30 - 17h30	CONTRACTION DE TEXTE	3H	15



B - I.T.S. Voie B : Option Mathématiques

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 08 avril 2019	08h30 - 12h30	1 ^{ère} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30 - 17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	25
Mardi 09 avril 2019	08h30 - 12h30	2 ^{ème} COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	3H	30
	14h30 - 17h30	CONTRACTION DE TEXTE	3H	15

C - I.T.S. Voie B : Option Économie

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Lundi 08 avril 2019	08h30 - 12h30	COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30 - 17h30	ORDRE GÉNÉRAL	3H	20
Mardi 09 avril 2019	08h30 - 12h30	ÉCONOMIE	4H	30
	14h30 - 16h30	ANALYSE D'UNE DOCUMENTATION STATISTIQUE	2H	20

2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 7 h 00' pour les épreuves du matin et à 13 h 30' pour les épreuves de l'après-midi.

3) Les programmes des épreuves dudit concours sont les suivants :

- ITS Voie A : Programme de la classe de Terminale C ;
- ITS Voie B, Option : Mathématiques : Programme en partie de la classe de Mathématiques Spéciale ou du DEUG en Mathématiques.
- ITS Voie B, Option : Économie : Programme du DEUG en Sciences Économiques.

Article 5 .- Les résultats définitifs du concours seront publiés par acte signé du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6 .- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

27 FEV 2019

Yaoundé, le
Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,

